La République du Centre, 2 octobre 2015

POLITIQUE ■ **Défense du pôle compétitivité**

Le sénateur Jean-Pierre Sueur a signé un amendement qu'il a défendu en séance pour soutenir l'activité du pôle de compétitivité cosmétique, qui tient une place importante dans la région. Un décret du 21 mai 2013 fixait les modalités de publicité des conventions conclues par ces entreprises en les limitant « à la conduite des travaux d'évaluation de la sécurité, à la vigilance et à la recherche biomédicale ». Une décision du Conseil d'État du 24 février 2015 a annulé ce décret au motif qu'il n'avait pas de base légale. L'amendement qu'a signé Jean-Pierre Sueur a donné cette base légale. Ce qui était indispensable pour ne pas pénaliser les entreprises du secteur cosmétique dans leur stratégie industrielle et commerciale. ■

Phoca PDF